PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2022)

Au Conseil d'administration **PLAN INTERNATIONAL FRANCE**14, rue Scandicci

93500 Pantin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 juin 2022 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'enregistrement des subventions pluriannuelles décrit dans les notes 1.2 « Les principaux faits marquants de l'exercice » et 2.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 janvier 2023

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Rubriques	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	30/06/2022	30/06/2021
		depreciations		
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immos incorp en cours	495 252	479 292	(9(0 (7	0.265
Logiciels	485 252	478 382	6 869,67	9 265
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	1 298 331	108 417	1 189 914,78	1 077 801
Installations techniques, matériel	15 665		15 665,47	130 766
Autres immobilisations corporelles	289 594	229 545	60 049,24	67 875
Avances et acomptes	10 008		10 008,38	10 008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôt de garantie				
Total I	2 098 851	816 344	1 282 508	1 295 717
ACTIF CIRCULANT				
EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	475		475	11 310
CREANCES				
Compte interco - Plan International				
Créances reçues par legs ou donations			0	371 723
Autres créances	91 220		91 220	41 444
Subventions à recevoir	10 810 534		10 810 534	9 230 909
Dons et partenariats à recevoir	372 249		372 249	250 218
DIVERS				
Disponibilités	5 670 138		5 670 138	4 148 934
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	85 372		85 372	80 989
Total II	17 029 988	0	17 029 988	14 135 527
		,		
TOTAL OFFICE	10.100.000	04.5.11	10.212.12	45 404 044
TOTAL GENERAL	19 128 839	816 344	18 312 495	15 431 244

BILAN PASSIF				
Rubriques	30/06/2022	30/06/2021		
FONDS PROPRES				
Fonds Propres sans droit de reprise Fonds propres Statutaires: Dotation pérenne répresentative d'autres actifs inaliénables Fonds propres complémentaires Fonds Propres avec droit de reprise Fonds propres Statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation	1 351 000 1 351 000	1 156 000 1 156 000		
Réserves Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité Report à nouveau	102 575	102 522		
Excédent ou déficit de l'exercice	182 379	195 053		
Total I	1 635 954	1 453 575		
FONDS REPORTES ET DEDIES Fonds dédiés	5 092 124	3 694 846		
Total II	5 092 124	3 694 846		
PROVISIONS Provisions pour risques et charges	53 767	23 795		
Total III	53 767	23 795		
DETTES Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	194 971	231 608		
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	218 616 347 860	268 391 352 163		
DETTES DIVERS Compte interco - Plan International Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100 787	100 524 15 091		
Autres dettes	202 488			
COMPTES DE REGULARISATION Produits constatés d'avance	10 465 677	9 291 251		
Total IV	11 530 399	10 259 028		
TOTAL GENERAL	18 312 244	15 431 244		
Résultat de l'exercice en centîmes	182 379,28	195 052,96		
Total du bilan en centîmes	18 312 244,37	15 431 243,79		

COMPTE DE RESULTAT		
	30/06/2022	30/06/2021
Concours publics et subventions d'exploitation Subventions	3 975 561	6 615 768
Ressources liées à la générosité du public		
dont Dons manuels	12 236 357	12 080 375
dont Mécénats	97 383	327 269
dont Legs, donations et assurances-vie	348 772 361 554	409 075 860 970
Contributions financières Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	91 801	89 323
Autres produits	71 001	67 323
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2 242 441	1 097 839
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 353 869	21 480 618
Autoria callata et alcunara autoria	2.520.007	2 120 769
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés	2 528 886 221 422	2 130 768 224 875
Salaires et traitements	1 582 162	1 371 401
Charges sociales	694 066	672 592
Missions sociales à l'étranger	10 364 644	14 169 592
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	84 586	160 733
Dotations aux provisions pour risques et charges	44 024	15 355
Autres charges	525	500
Reports en fonds dédiés de l'exercice	3 639 719	2 563 429
CHARGES D'EXPLOITATION	19 160 035	21 309 243
RESULTAT D'EXPLOITATION	193 834	171 375
Autres intérêts et produits assimilés	432	447
PRODUITS FINANCIERS	432	447
Intérêts et charges assimilées	3 181	3 723
CHARGES FINANCIERES	3 181	3 723
RESULTAT FINANCIER	(2 750)	(2 750)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 126	28 588
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 126	28 588
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Dotations exceptionelles aux amortissements	9 831	1 634
	0.024	4.624
CHARGES EXCEPTIONNELLES RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 831 (8 705)	1 634 1 953
RESULTAT EACEI HONNEL	(8 703)	1 733
TOTAL DES PRODUITS	19 355 427	21 509 653
TOTAL DES CHARGES	19 173 048	21 314 600
EXCEDENT	182 379	195 053
Dons en nature	190 730	12 602
Prestations en nature		109 850
Bénévolat	22 337	19 523
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	213 067	141 975
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens	190 730	12 602
Prestations en nature	190 / 30	109 850
Personnel bénévole	22 337	19 523
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	213 067	141 975

FONDATION PLAN INTERNATIONAL FRANCE

* * *

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30 JUIN 2022

SOMMAIRE

Table des matières

1 E	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS CARACTERIST		ET 4
2	Objet social, activités et moyens mis en œuvre Les principaux faits marquants de l'exercice Événements postérieurs à la clôture PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	5 6	7
3	2.1 Généralités. 2.2 Changement de méthode comptable. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.	7	8
	3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif		
	3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif	8 	8 9
4	3.2.3 Emprunts 3.2.4 Dettes INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT		9
5	4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits	10 10	11
	5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif	12	11 12 12 13 13
6	5.2.4 Dettes COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
7	6.1 Analyse des produits d'exploitation	14 15	16
8	 7.1 Effectif au 30 juin 2022 7.2 Engagements hors bilan donnés 7.3 Engagements hors bilan reçus 7.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salarié leurs avantages en nature 7.5 Honoraires des commissaires aux comptes COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 	16 16 s ainsi (16 16	
	8.1 Produits		

	8.1.3	Subventions et autres concours publics	19
	8.1.4	Dotations aux provisions et dépréciations	20
	8.1.5	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	20
	8.2 Ch	narges	20
	8.2.1	Missions sociales	
	8.2.2	Frais de recherche de fonds	21
	8.2.3	Frais de fonctionnement	21
	8.2.4	Dotations aux provisions et dépréciations	21
	8.2.5	Report en fonds dédiés de l'exercice	
	8.2.6	Excédent ou déficit	21
	8.2.7	Charges financées par la générosité du public	22
	8.3 Co	ontributions volontaires en nature	22
	8.3.1	Bénévolat	22
	8.3.2	Prestations en nature	22
	8.3.3	Dons en nature	22
9	COMP	TE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2022	23
	9.1 Pr	incipes généraux de l'établissement du CER	23
		nplois par destination	
		essources par destination	
		essources par destinationessources reportés liées à la générosité du public	
	J. T 110	23001003 reportes fices a la generosite du public	20

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1- Objet social

Plan International France est une organisation de solidarité internationale indépendante, membre du réseau Plan International qui agit pour la défense des droits de l'enfant. Ce réseau, créé en 1937, est présent dans 77 pays et conduit près de 2 000 projets, bénéficiant à 40,5 millions d'enfants.

Active depuis 1993 et reconnue fondation d'utilité publique en 2016, Plan International France est l'ONG de référence en matière de parrainage d'enfants et de lutte pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Grâce à sa communauté de 40 000 donateurs et donatrices, aux mécénats d'entreprise et aux subventions publiques, l'ONG développe avec ses partenaires locaux des programmes d'éducation et de formation professionnelle pour les enfants et les jeunes les plus exclu·e·s. Une attention particulière est donnée à l'égalité entre les filles et les garçons, une caractéristique primordiale des programmes de Plan International France, de ses campagnes de sensibilisation et de son dialogue avec les décideurs et décideuses politiques.

Les actions de plaidoyer menées par l'ONG visent à influencer les politiques d'éducation et d'accès à l'emploi des jeunes, à faire reconnaître les droits des enfants et à lutter contre les inégalités auxquelles elles et ils sont confronté.e.s. Ce plaidoyer inclut la parole des enfants et des jeunes afin de renforcer leur capacité à défendre leurs droits, au quotidien comme dans des situations de crise.

Plan International France s'appuie sur son expérience et son ancrage local pour appliquer une approche inclusive et participative aux contextes de crise et renforcer la résilience des communautés.

En donnant de l'écho aux voix des enfants et des jeunes, Plan International France lutte pour l'obtention d'un monde juste, où les droits de tous les enfants, filles et garçons, sont respectés.

1.1.2- Activités

La vision de l'ONG Plan International France est d'œuvrer pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité entre les filles et les garçons.

Les 4 principales missions de Plan International France sont les suivantes :

- Collecter des fonds publics et privés pour financer nos programmes terrain.
- Accompagner techniquement les équipes terrain dans le montage et dans la réalisation de programmes.
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour interpeler les décideurs institutionnels sur les droits de l'enfant.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Le travail de Plan International France couvre 4 domaines pour les droits des enfants :

- L'éducation et la formation : nous donnons aux enfants et aux jeunes accès à une éducation et une formation de qualité.
- La santé : nous répondons aux besoins vitaux des enfants (santé, nutrition, eau et environnement).
- La protection : nous protégeons les enfants, et en particulier les filles, contre toutes les formes d'exploitation et de violence.
- La connaissance et la défense des droits : nous permettons aux enfants et aux jeunes de connaître et faire valoir leurs droits.

1.1.3- Moyens mis en œuvre

L'équipe de Plan International France est composée de plus de 34 salarié·e·s réparti·e·s en 8 pôles et départements :

- La direction
- Les programmes, opérations et partenariats stratégiques
- Le plaidoyer et l'engagement des jeunes
- Les relations publiques et communication d'influence
- La communication et marque
- La collecte individuelle
- La direction administrative et financière
- Les ressources humaines

Pour mener à bien ses missions, l'ONG Plan International France mobilise quatre catégories de ressources:

- les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise
- les contributions financières des organisme sans but lucratif
- les subventions et concours publics,
- les autres produits.

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2022 a représenté une période de transition pour l'ONG Plan International France.

C'est tout d'abord une transition dans la gestion de l'activité au regard de la pandémie de COVID-19. La généralisation des gestes barrières, les évolutions en termes de prévention et de vaccination contre le SARS COV 2 ont permis une reprise générale des opérations dans les pays d'intervention. Dans les bureaux de Plan International France, une charte de télétravail a été appliquée au 1er septembre 2021, permettant un maintien de l'activité y compris à distance en 100 % télétravail quand les recommandations gouvernementales l'ont demandé. Par ailleurs, les déplacements et les missions à l'international ont pu reprendre progressivement pendant l'année.

L'exercice 2022 est également une année de transition en terme de gouvernance et de direction de l'ONG. Le comité de direction a été fortement renouvelé avec la prise de fonction d'une nouvelle directrice en tout début d'exercice, la nomination d'une nouvelle directrice de la collecte individuelle en juillet 2021 et l'arrivée d'une nouvelle directrice administrative et financière en novembre 2021. Par ailleurs, la conseil d'administration de mai 2022 a vu l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle trésorière.

Enfin, l'exercice 2022 marque également une transition entre deux cycles stratégiques. Il a donné lieu à un travail de fond pour tirer les leçons du cycle stratégique 2018-2022 se terminant, analyser les évolutions de l'environnement de l'ONG, identifier les enjeux pour les droits des enfants et l'égalité fillesgarçons et s'interroger sur la plus-value de Plan International. Des axes stratégiques pour les cinq prochaines années ont été identifiés et validés par le conseil d'administration en mai 2022, qui vont permettre de décliner un plan d'action pluriannuel sur les cinq prochaines années.

L'exercice 2021 avait été marqué par la première application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018. Cela avait constitué un changement de norme comptable.

L'exercice 2022 a vu deux changements importants par rapport à 2021 :

- Changement de la méthode d'enregistrement des subventions d'exploitation, afin d'affiner la méthode, les produits des subventions pluriannuelles enregistrées jusqu'en 2021 au prorata temporis, sont à compter de 2022 enregistrés à hauteur des dépenses réellement effectuées. L'impact sur les produits de subvention pluriannuelles est de (1 387) KEur sur FY22.
- Evolution de la méthode de calcul des indemnités de départ à la retraite : la méthode utilisée est désormais celle des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

D'un point de vue financier, les évolutions marquantes sont les suivantes :

- o Les recettes de l'année 2022 (les produits d'exploitation desquels ont été retraités les utilisations de fonds dédiés antérieurs ainsi que les reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges), soit 17 020 k€, sont en baisse de 16% par rapport à 2021. Cette diminution est due essentiellement à la conjonction de deux facteurs :
 - Un exercice 2021 exceptionnel affichant une augmentation des subventions publiques due au rattrapage des retards d'encaissement constaté en 2020
 - Un changement de méthode d'enregistrement des subventions sur l'exercice 2022 qui a diminué le montant affecté en produits sur l'exercice.
- o La collecte auprès du grand public via le parrainage est stable et représente 63 % du total des recettes ; la collecte des autres dons récurrents auprès du grand public est en hausse de 8 % et représente 6% du total des recettes. La collecte de dons ponctuels a augmenté de 18%, les trois quarts de ces dons ayant été reçus suite à la collecte d'urgence dans le cadre de la guerre en Ukraine.
- Au total, les ressources issues de l'appel à la générosité publique représentent 74 % du total des ressources.
- Les contributions financières des organisations sans but lucratif représentent 2 % du total des
- o Les recettes en provenance des institutions publiques ont diminué de 40% par rapport à 2021, et représentent 23 % du total des recettes. La diminution des subventions publiques est due en grande partie au changement de méthode d'enregistrement de ces subventions.
- o Le montant affecté à nos missions sociales est de 12 900 k€ (versus 16 251 k€ en 2021) et représente 81% de l'ensemble de nos emplois hors report en fonds dédiés
- Les missions sociales à l'international s'élèvent à 11 318 k€ (composées de 10 364K€ d'aides financières et de 954K€ d'autres charges). Elles comprennent les missions d'appui au montage et au suivi des programmes ainsi que les transferts financiers vers le terrain
- L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 34,6 personnes en 2022.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels de la Fondation Plan International France sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et, des dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire. L'exercice 2022 court du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

2.2 Changement de méthode comptable

L'exercice 2022 a vu deux changements comptables importants par rapport à 2021 :

Changement de la méthode d'enregistrement des subventions d'exploitation :

Afin d'affiner la méthode d'enregistrement des subventions pluriannuelles, les subventions sont reconnues en résultat à compter de l'exercice 2022 à hauteur des dépenses réalisées sur l'exercice (transferts terrain, coûts directs siège et coûts indirects des conventions). Toutefois, les coûts indirects des conventions restent calculés au prorata-temporis.

Evolution de la méthode de calcul des indemnités de départ à la retraite :

La méthode utilisée est désormais celle des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02.Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation pour obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle. Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

La provision pour indemnités de départ en retraite d'un montant de 9 743 € en 2021, s'élève à 36 064 € en 2022.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Relatifs aux postes du bilan - Actif

3.1.1 Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Frais d'établissement et de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Immobilier	Linéaire	30 ans

3.1.2 Créances

Toutes les créances sont indiquées à la valeur nominale.

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » comprend les legs et donations à percevoir audelà du 30 juin 2022.

Les lignes 'Subventions à recevoir' et 'Dons et partenariats à recevoir' correspondent aux montants des conventions bailleurs constatés en produits mais non encore reçus.

Relatifs aux postes du bilan – Passif

3.2.1 Fonds propres de la Fondation

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 k€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, selon un échéancier inscrit dans les statuts de la fondation. Chaque versement complémentaire a lieu après vote du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice. L'immeuble de bureau du siège social représente la contrepartie de la dotation pérenne.

3.2.2 Fonds dédiés aux programmes

Lorsque des dons et des legs sont affectés par les donateurs et testateurs à des projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » inscrite en produit au compte de résultat.

Les fonds dédiés sont, pour l'essentiel, le montant des ressources affectées aux financements de programmes en attente de transfert vers le « terrain », déduction faite des frais de gestion.

3.2.3 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contractualisation. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

3.2.4 Dettes

Toutes les dettes sont indiquées à la valeur nominale.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Subventions d'exploitation :

 L'enregistrement en produit est reconnu lors de la notification, en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Dons manuels :

 Les dons manuels récurrents et ponctuels sont reconnus en produit dès leur encaissement selon le moyen de paiement.

Mécénats / contributions financières :

 L'enregistrement en produit est reconnu à la signature de la convention. en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

- Legs, donations, assurances-vie:

La comptabilisation est conditionnée par la seule acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

4.2 Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleuls choisis par les donateurs. Les autres dons sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par les donateurs.

4.3 Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature et/ ou selon la convention passée avec l'entité à l'origine du don, de la subvention ou du legs. Ces frais de gestion participent au financement des frais de fonctionnement de l'ONG, ses actions d'appui aux programmes déployés dans les pays d'intervention et à ses frais de collecte. En 2022, les missions sociales représentent 81,6 % de nos emplois.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU **BILAN**

5.1 Relatifs aux postes du bilan - Actif

5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	480 944	4 608	300	485 252
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	480 944	4 608	300	485 252
Terrains				
Constructions	1 147 953	150 378		1 298 331
Installations générales, agencements, aménagements	148 945	15 665	148 945	15 665
Matériel de bureau, informatique, mobilier	239 881	52 371	2 657	289 594
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 536 779	218 415	151 602	1 603 591
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10 008			10 008
Immobilisations financières	10 008	0	0	10 008
Total	2 027 731	223 023	151 902	2 098 851

5.1.2 Tableau de variation des amortissements

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	471 678	6 704		478 382
Immobilisations incorporelles	471 678	6 704	0	478 382
Constructions	70 152	38 265		108 417
Installations générales, agencements et aménagements divers	18 179		18 179	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 006	57 797	257	229 545
Immobilisations corporelles	260 337	96 061	18 436	337 962
Total	732 015	102 765	18 436	816 344

5.1.3 Créances

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	475	475	
Créances reçues par legs ou donations	0		
Autres	91 220	91 220	
Subventions à recevoir	10 810 534	1 558 508	9 252 026
Contributions financières à recevoir	372 249	372 249	0
Charges constatées d'avance	85 121	85 121	
Total	11 359 599	2 107 573	9 252 026

5.1.4 Disponibilités

en euros	30/06/2022	30/06/2021
Comptes courants bancaires	5 669 833	4 148 828
Caisse	304	106
Total	5 670 138	4 148 934

5.2 Relatifs aux postes du bilan - Passif

5.2.1 Fonds propres de la Fondation

Variation des fonds propres	A l'ouverture de	Affectation du	Rés	ultat	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice	
	l'exercice	résultat –	Montant	dont Q.P du résultat liée AGP			
Fonds propres sans droit de reprise	1 156 000	195 000				1 351 000	
dont Fonds propres issus de l'AGP	0	163 731				163 731	
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation							
Réserves						0	
Report à nouveau	102 522	53				102 575	
Excédent ou déficit de l'exercice	195 053	-195 053	182 379	182 379		182 379	
Total	1 453 575	0	182 379	182 379	0	1 635 954	

5.2.2 Provision pour risques et charges

en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Charges pour travaux propriétaire	14 052	17 703		14 052	17 703
Pensions et obligations similaires					
Autres provisions pour risques et charges	9 743	26 321			36 064
TOTAL	23 795	44 024	0	14 052	53 767

La ligne 'Autres provisions pour risques et charges' concerne la provision pour indemnités de départ en retraite.

5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation

	A l'ouverture	_	Utilisations			A la clôture
En euros		Reports	Montant	dont remboursement	Transferts	Montant
Subventions						
Projets de développement	387 163	75 170	387 163			75 170
Projets d'urgence	75 926	1 115 071	75 926			1 115 071
Sous-Total Sous-Total	463 089	1 190 241	463 089	-	-	1 190 241
Contributions financières						
Projets de développement	296 543	197 772	296 543			197 772
Projets d'urgence	637	35 482	637			35 482
Sous-Total Sous-Total	297 180	233 253	297 180	-	-	233 254
Ressources liées à la générosité du public						
Parrainage	821 994	1 315 393	644 186			1 493 200
Projets de développement	2 094 438	727 829	821 993			2 000 273
Projets d'urgence	18 145	173 003	15 992			175 156
Sous-Total	2 934 576	2 216 225	1 482 172	-	-	3 668 630
Total	3 694 846	3 639 719	2 242 441	-		5 092 124

5.2.4 Dettes

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	194 971	39 818	155 153	
Fournisseurs et comptes rattachés	218 616	218 616		
Personnel et comptes rattachés	121 348	121 348		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	157 020	157 020		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	69 492	69 492		
Plan International Inc.	100 787	100 787		
Autres dettes	202 488	202 488		
Produits constatés d'avance	10 465 677	2 412 480	8 053 197	
TOTAL	11 530 399	3 322 049	8 208 349	0

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE **RESULTAT**

6.1 Analyse des produits d'exploitation

En euros	30/06/2022
Produits liés à la générosité du public	
Parrainage d'enfants	10 661 680
Dons récurrents	986 817
Dons ponctuels	587 225
Abandon des frais bénévoles	634
Legs & donations	348 771
Mecenat d'entreprise	97 383
Autres produits	433
Sous-Total	12 682 943
Produits non liés à la générosité du publi	С
Contributions financières	361 554
Subventions et concours publics	3 975 561
Autres produits	91 370
Sous-Total	4 428 484
Total	17 111 428

Le parrainage d'enfants est la première source de recettes. La collecte des dons récurrents et ponctuels ainsi que les legs et donations sont destinés à financer des projets de développement ou d'urgence. Les contributions financières sont issues des organisations sans but lucratif. Ces produits, ainsi que le mécénat d'entreprise et les subventions publiques font généralement l'objet d'une convention de financement dédiée à un projet spécifique.

6.2 Legs, donations et assurances vie

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes.

En euros	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	-
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	363 321,0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	270 000,0
Utilisation des fonds dédiés liés aux legs ou donations	-
Sous-Total	633 321,0
Charges	-
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	284 549,7
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legsou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	-
Sous-Total	284 549,7
Total	348 771,3

6.3 Répartition des aides financières

En euros	2022		2021	Waniatian	
	Montant	%	Montant	%	Variation
Afrique	1 810 913	17,3%	9 681 253	68,3%	-81%
Asie	5 910 253	56,6%	2 308 389	16,3%	156%
Amérique latine	2 724 393	26,1%	2 139 128	15,1%	27%
Autre	4 457	0,0%	40 822	0,3%	-89%
Total	10 450 016		14 169 592		

Les aides financières correspondent aux transferts financiers vers les pays d'intervention.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le personnel salarié de la Fondation (en équivalent temps plein) s'élève à 34,6 personnes.

7.2 Engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan sont des contrats de location d'équipements – photocopieuses. Le montant de ces engagements au 30 juin 2022 s'élève à 19 k€.

7.3 Engagements hors bilan reçus

Néant

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 208 156 €.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2022 ressort à 33957,81 € TTC.

8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs des sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution des activités de la Fondation dans une perspective de continuité d'exploitation.

	30/06/2022		30/06/2021		
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 682 942	12 682 942	12 925 291	12 925 291	
1.1 Cotisations sans contrepartie	12 602 942	12 002 942	12 925 291	12 925 291	
1.2 Dons, legs et mécénat					
	40 000 050	40.000.050	40.000.074	12 000 274	
- Dons manuels	12 236 356 348 772	12 236 356 348 772	12 080 374	12 080 374 409 075	
- Legs, donations et assurances-vie	97 383	97 383	409 075 327 269	327 269	
- Mécénat					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	432 440 431	432	108 572	108 572	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	440 431		870 755		
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises	004.554		000.070		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	361 554		860 970		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	78 877		9 785		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 975 561		6 615 768		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 052	14 052			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 242 441	1 482 172	1 097 839	948 927	
TOTAL	19 355 427	14 179 166	21 509 653	13 874 218	
CHARGES PAR ORIGINE					
OTARGEO FAR ORIGINE					
1 - MISSIONS SOCIALES	12 900 238	9 619 114	16 251 435	9 660 038	
1.1 Réalisées en France		-			
- Actions réalisées par l'organisme	1 582 118	1 582 118	1 384 431	1 384 431	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		-			
agissant en France		-			
1.2 Réalisées à l'étranger		-			
- Actions réalisées par l'organisme	11 318 120	8 036 996	14 867 004	8 275 607	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		-			
agissant à l'étranger		-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 097 533	1 853 238	1 952 268	1 952 268	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 853 238	1 853 238	1 762 193	1 762 193	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	244 295	1 000 200	190 075	190 075	
2.2 Frais de recherche d'adires ressources	244 293	_	190 075	190 075	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	491 534	264 186	532 114	147 452	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	44 024	44 024	15 355	15 355	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	_	-			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 639 719	2 216 225	2 563 429	1 935 373	
TOTAL	19 173 048	13 996 787	21 314 600	13 710 487	
EXCEDENT OU DEFICIT	182 379	182 379	195 053	163 732	

La 1^{ère} colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat La 2ème colonne

présente les éléments du Compte de Résultat liés à la générosité du public et est destinée à alimenter le compte d'emploi des ressources collectées auprès du grand public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

	30/06/2	2022	30/06/2021		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 337	22 337	129 373	129 373	
Bénévolat	22 337 22 337	22 337	129 373	19 523	
Prestations en nature	22 007	-	109 850	109 850	
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	190 730		12 602		
Prestations en nature	100 700		12 002		
Dons en nature	190 730		12 602		
TOTAL	213 068	22 337	141 975	129 373	
CHARGES PAR DESTINATION					
CHARGES PAR DESTINATION					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	197 566	6 836	73 572	60 970	
Réalisées en France	6 836	6 836	60 970	60 970	
Réalisées à l'étranger	190 730		12 602		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	15 501	15 501	68 403	68 403	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-			
TOTAL	213 068	22 337	141 975	129 373	

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le compte de résultat et le CROD :

		Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais				
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	de fonctionnem	Dotations aux	Impôt sur les	Report en fonds	TOTAL COMPTE DE
DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes			ent	provisions	bénéfices	dédiés	RESULTAT
Achats de marchandises											-
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	639 040		225 508		1 403 108	48 520	212 709				2 528 885
Aides financières			10 360 635	4 009							10 364 644
Impôts, taxes et versement assimilés	83 191		61 497		37 805	17 062	21 868				221 422
Salaires et traitements	573 851		446 370		401 293		160 649				1 582 162
Charges sociales, autres charges de personnel	251 851		196 990			168 403	76 822				694 066
Dotations aux amortissements et dépréciations	27 865		19 122		10 894	9 244	17 461				84 586
Dotations aux provisions								44 024			44 024
Reports en fonds dédiés										3 639 719	3 639 719
Autres charges							525				525
Charges financières	1 173		801			821	376				3 170
Charges exceptionnelles	5 148		3 188		138	246	1 123				9 843
Participations des salariés aux résultats	_										-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	1 582 118		11 314 111	4 009	1 853 238	244 295	491 534	44 024	-	3 639 719	19 173 048

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions so	ciales	Frais de	Frais de	TOTAL
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	recherche de fonds	fonctionnement	COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens		190 730			190 730
Prestations de services					-
Personnel bénévole	6 836		15 501		22 337
TOTAL	6 836	190 730	15 501	-	213 068

8.1 Produits

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise
- les contributions financières des organisme sans but lucratif
- les subventions et concours publics,
- les autres produits.

8.1.1 Produits liés à la générosité du public

La politique de Plan International France consiste à utiliser toutes les recettes dans les plus brefs délais, tout en respectant les règles de bonne gestion des Country Office de Plan international.

Dons manuels

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- Dons de parrainage d'enfants : Il s'agit de dons destinés au parrainage d'enfants et au financement de projets dans leurs communautés.
- Autres dons récurrents: Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons récurrents à notre Fond des projets prioritaires ou à notre Fond d'urgence.
- Dons ponctuels : Ce sont souvent des dons stimulés par nos appels (par exemple en situation d'urgence), nos campagnes et notre plaidoyer ainsi que les renoncements aux remboursements des frais de transport encourus par les bénévoles.

Affectation des ressources : Les dons sont affectés conformément aux souhaits des donateurs. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer nos missions sociales en France, les frais de recherche de fonds et de fonctionnement.

Legs et autres libéralités

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

Mécénat

Les produits de mécénat correspondent aux conventions signées avec des entreprises pour financer les projets de Plan International.

Autres produits liés à la générosité du public

Les remboursements des formations, des indemnités journalières, des produits financiers et des produits de gestions diverses sont répartis dans la même proportion que les charges liées (cf 8.2.7).

8.1.2 Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent aux conventions de financement signées avec des organisations sans but lucratif pour financer les projets de Plan International.

Autres produits non liés à la générosité du public

Les remboursements des formations, des indemnités journalières, des produits financiers et des produits de gestions diverses sont repartis dans la même proportion que les charges liées (cf 8.2.7).

8.1.3 Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes provenant soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit encore des institutions internationales (ex : agence des Nations Unies). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements pris auprès des bailleurs institutionnels.

8.1.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des reprises sur provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.1.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Les sommes affectées et non encore utilisées à la fin de l'exercice sont comptabilisés en fonds dédiés. Ces sommes seront utilisées sur l'exercice suivant au fur et mesure de la mise en œuvre des projets.

8.2 Charges

Les emplois de Plan International France se divisent en cinq composants :

- Les missions sociales :
 - o Réalisées en France
 - o Réalisées à l'étranger
- Les frais de recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement
- Les dotations aux provisions et dépréciations
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice

8.2.1 Missions sociales

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (articles 1) elle a pour but :

 de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation.
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication,
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds,
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroitre la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

Missions sociales réalisées en France

Ce poste couvre:

- Les coûts liés à la relation entre les parrains et marraines et leurs filleul.e.s (correspondance, traductions, organisation de visites, etc.).

- Les frais liés à l'organisation de temps forts de communication comme la journée internationale des droits des filles le 11 octobre, d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation et d'information du public, si elles ne sont pas associées à des appels à dons.
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour influencer la politique française de solidarité internationale en matière de droits humains et de droits des enfants.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Nos missions consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Nous effectuons des transferts trimestriels de fonds vers les antennes Plan International dans tous les pays où nos donateurs parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend les actions réalisées directement pour :

- La mise en œuvre des actions et programmes par le réseau Plan International dans nos pays prioritaires d'intervention et nos pays de parrainage.
- L'appui au montage, à la mise en place et au suivi des programmes internationaux;
- L'appui à nos pays prioritaires, notamment ceux de l'espace francophone, dans leurs efforts de plaidoyer au niveau local.

8.2.2 Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- Les frais de traitement de dons, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

8.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- Les frais de gestion, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

8.2.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.2.5 Report en fonds dédiés de l'exercice

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Le report en fonds dédiés correspond aux sommes affectées et sont donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

8.2.6 Excédent ou déficit

La fondation n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois dans le cadre d'une saine gestion et afin d'assurer la pérennité de son action, il est important qu'elle puisse dégager un certain excédent. Ceci lui permet de préserver la valeur des fonds propres en termes réels et de compléter la dotation initiale de la fondation, comme cela est indiqué dans ses statuts.

8.2.7 Charges financées par la générosité du public

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Les missions sociales réalisées en France et les dotations sont financées sur la générosité du public. La générosité du public finance également la part des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement non pris en charge par les frais de gestion inclus dans les subventions publiques et les contributions financières des organisations à but non lucratif.

8.3 Contributions volontaires en nature

8.3.1 Bénévolat

Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et mobilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne actuellement il y a une dizaine de bénévoles qui viennent faire une journée de travail par semaine.

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi des postes de salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire.

8.3.2 Prestations en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises. En 2022, Plan International France n'a pas bénéficié d'un contrat de prestation en nature .

8.3.3 Dons en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des dons offerts par des organisations. En 2022, la FIFA a fourni des équipements sportifs dans le cadre du projet Championnes en Afrique de l'Ouest et le WFP a fourni des denrées alimentaires dans le cadre d'un projet d'urgence au Salvador.

9 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2022

EMPLOIS PAR DESTINATION	30/06/2022	30/06/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2022	30/06/2021
1 - MISSIONS SOCIALES	9 619 114	9 660 038	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 682 942	12 925 291
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 582 118	1 384 431	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	12 236 356	12 080 374
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	348 772	409 075
- Actions réalisées par l'organisme	8 036 918	8 275 607	- Mécénats	97 383	327 269
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	432	108 572
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 853 238	1 952 268			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 853 238	1 762 193			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	190 075			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	264 186	147 452			
TOTAL DES EMPLOIS	11 736 538	11 759 758	TOTAL DES RESSOURCES	12 682 942	12 925 291
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	44 024	15 355	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 052	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 216 225	1 935 373	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 482 172	948 927
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	182 379	163 732	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	14 179 166	13 874 218	TOTAL	14 179 166	13 874 218

9.1 Principes généraux de l'établissement du CER

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et les notes associées font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

9.2 Emplois par destination

Les emplois par destination du CER correspondent à la part des charges de l'exercice financée par la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.3 Ressources par destination

Les ressources par destination du CER correspondent à la part des produits de l'exercice issus de la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.4 Ressources reportés liées à la générosité du public

	30/06/2022	30/06/2021
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	331 746	90 000
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	182 380	163 732
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	57 403	187 916
(-) Affectation à la dotation pérènne	- 76 000	- 73 000
(-) Quot part remboursement d'emprunt	- 36 599	- 36 902
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	458 930	331 746

Les ressources reportées en début d'exercice sont augmentées ou diminuées par l'excédent ou déficit de la générosité public tel que reporté dans le CROD. Ensuite, s'additionne :

 les investissements et désinvestissements net liés à la générosité du public de la période en neutralisant les dotations de la période (correction du montant d'amortissement pris en sus au lieu d'être décompté l'an dernier,)

- les remboursements en capital des emprunts liés à l'AGP
- l'abondement à la dotation par affectation du résultat

Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice – part financée par les ressources liées à la générosité du public

Vu la prépondérance des ressources collectées liées à la générosité du public par rapport au total des ressources, et l'impossibilité d'attribuer une immobilisation directement à ces financements, ce montant est calculé au prorata des prélèvements des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Neutralisation des dotations aux amortissements financées à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public

Le coût des acquisitions d'immobilisations est diminué par la quote-part des amortissements financée par les ressources collectées auprès du public. Le montant de ces amortissements est aussi calculé au prorata des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Affectation à la dotation pérenne

La somme affectée à la dotation pérenne devient non-disponible et est prise à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.

Quote-part remboursement d'emprunt

L'immobilier étant le pendant de la dotation, on considère que le remboursement est financé à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.